

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE AIDE AU TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, la Communauté de Communes Bresse et Saône met en place une action pour faciliter leurs déplacements au quotidien en apportant une aide financière au transport des personnes âgées de 70 ans et plus, non imposables sur le revenu.

Pour ce faire, le bénéficiaire doit se rendre dans la mairie de sa commune de résidence.

Sur présentation de sa carte d'identité et de son avis d'imposition, le bénéficiaire se voit remettre :

- une carte de transport nominative, sur laquelle doit être apposée une photo d'identité,
- un carnet de 15 tickets de transport.

Ces tickets, d'une valeur unitaire de 5,00€, sont valables jusqu'au 31 décembre 2018.

Les personnes peuvent utiliser leur(s) ticket(s), en règlement d'une partie ou de la totalité de la course effectuée, auprès des transporteurs ayant passé une convention avec la Communauté de Communes Bresse et Saône. La liste des transporteurs est donnée avec la carte et les tickets.

Ces services fonctionnent sur réservation, dans un délai de 48h à l'avance. Le jour de la course, la carte de transport doit être présentée au conducteur. Le bénéficiaire remet alors un ou plusieurs tickets, en règlement d'une partie ou de la totalité de la course effectuée.

Ces tickets de transport peuvent être utilisés selon les envies et besoins des bénéficiaires : pour les loisirs, pour les déplacements médicaux, etc.

Pour plus d'informations : Sophie BERRY, Communauté de Communes Bresse et Saône : 03.85.36.37.18.